VILLE DE MENTON
Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2024 à 19 heures

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire *Président de séance*
M. Patrice NOVELLI, 1er adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire
Mme Elodie ROBERT, adjointe au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire
M. Henri SCANDOLA, adjoint au maire
M. Patrick CALVI, adjoint au maire
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal
Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale
Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal
M. Anthony MALVAULT, conseiller municipal
Mme Pascale VERAN, conseillère municipale

Avaient donné pouvoir :

Mme Marinella GIARDINA à M. Florent CHAMPION
Mme Maria Magdalena TOMASI à Mme Dominique ARTIERI
M. Eric FORMENTO à M. Patrice NOVELLI
Mme Julie MACARI à M. Dominique NICOLAÏ
Mme Ornella GALTIER à M. Patrick CALVI
M. Julien TABOUE à Jean-Claude ALARCON
M. Michel FEVRIER à M. Hervé VIALONGA
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO
M. Cédric MONTEIRO à Mme Sandra PAIRE

Etaient absents :

Mme Stéphanie JACQUOT
M. Mathieu MESSINA

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés** *(27 voix pour, 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storaï, M. Anthony Malvault, Mme Pascale Véran).*

Mme Martine CASERIO fait une remarque sur le point évoqué de la tenue du concert donné par les classes orchestre qui n'aurait pas lieu au Pian pour des raisons de sécurité, mais au Palais de l'Europe. D'après les PV des conseils d'écoles élémentaires, ce concert a été annulé. Elle souhaite en connaître les raisons.

Mme Sylviane ROYEAU donnera les explications en fin de conseil.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : **Rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton – Casino de Menton – saison des jeux 2022-2023**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1er Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière (société par actions simplifiée) pour la saison des jeux 2022-2023 (du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023) et dit que ce rapport sera mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la Mairie, à la Direction Générale Adjointe des Services – Secrétariat des Assemblées.

Affaire n° 2 : **Présentation du rapport d'activités de la SARL Parc Saint-Michel – année 2023**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1er Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activités de la SARL Parc Saint-Michel, filiale de la SAS Groupe Principiano pour la saison 2023 et dit que ce rapport sera mis à la disposition des administrés pout y être consulté à la Mairie, à la Direction Générale Adjointe des Services – Secrétariat des Assemblées.

M. Serge GIACOMAZZI : *Il y a un certain nombre de choses à relever. Tout d'abord le délégataire souhaiterait avoir une piscine pour passer en 4 étoiles, nous espérons que çela ne se fera pas. Il était question d'installer 35 habitations légères de loisirs. Aujourd'hui, il y en a 37. Ce sont essentiellement des mobiles-homes de factures différentes. Il n'y a aucune unité. De plus, il n'y aurait pas de cuve de récupération des eaux grises des camping-cars. Il est prévu la plantation de 500 arbustes ; pour l'instant pas de remplacement d'arbres morts. Il y a des gravats sous l'Auberge de Jeunesse et il n'y a pas de gouttière de récupération des eaux pluviales des bungalows. Les tuyaux d'adduction d'eau ne sont pas tous enterrés et il y a des bouteilles de gaz à l'arrière de chaque bungalows à l'air libre. Quelle sera la destination de l'Auberge de Jeunesse qui est actuellement murée ?*

M. Patrice NOVELLI : *La Ville va se rapprocher du concessionnaire parce qu'effectivement, il y a certains points qui ne nous conviennent pas. Même chose concernant l'Auberge de Jeunesse : à voir si nous la conservons dans la DSP ou pas. Précise que le rapport d'activités est pour l'année 2023.*

Affaire n° 3 : **Présentation du rapport d'activités de la Société Interparking pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V – année 2023**

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activités de la Société Interparking pour la gestion et l'exploitation au titre de l'exercice 2023, des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V et dit que ce rapport sera mis à la disposition des administrés pout y être consulté à la Mairie, à la Direction Générale Adjointe des Services – Secrétariat des Assemblées.

Affaire n° 4 : **Rapport d'activité de la Société Française de Restauration et Services (SODEXO) sur la délégation de service public de la restauration de la Ville de Menton, 2022/2023**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1er Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activité de la Société Française de Restauration et Services (SODEXO) pour la période de septembre 2022 à août 2023 et dit que ce rapport sera mis à disposition des administrés pour y être consulté à la Mairie, à la Direction Générale Adjointe des Services Secrétariat des Assemblées et au Service Restauration/PGPE.

Affaire n° 5 : **Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française d'Aménagement » Approbation du rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise 2023, le rapport d'entreprise 2023 et le rapport des mandataires 2023, ainsi que l'évolution de la gouvernance**

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Adjoint au Maire

prend acte

du rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française d'Aménagement », pour l'exercice comptable du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, approuvés par le Conseil d'Administration de la société dans sa réunion du 23 mai 2024. Ce rapport détaille les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société sur l'exercice 2023, du rapport annuel 2023 des mandataires de la Commune de Menton à la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française d'Aménagement ».

M. Jean-Christophe STORAI : Le rapport mentionne que Mme SENGHOR a quitté la SPLA le 31 décembre 2023, avec une indemnité de transaction de 200.000 €. Elle aurait perçu un salaire net de 6.000 € pendant 14 mois. Il y a 3.5 ETP dans cette société. Le rapport de la CRC a pointé un manque de transparence de cette société. Pouvez-vous me dire pourquoi avoir accordé une indemnité de 200.000 € à Mme SENGHOR ?

M. le Maire : La question a été posée lors du Conseil Communautaire, par un conseiller municipal de la Ville de Roquebrune-Cap-Martin et M. Patrick CESARI a répondu que Mme SENGHOR avait été absente pendant plusieurs mois pour arrêt de maladie. A l'époque, elle était Directrice Générale, c'est-à-dire qu'elle avait tous les pouvoirs de gestion et cela posait un problème de gouvernance. Elle avait droit légalement à un certain nombre de mois d'indemnité et ensuite, il a été tenu compte de la gestion du dossier de la BA 943 et des résultats de ce dossier. Des discussions ont eu lieu et une proposition a été demandée par Mme SENGHOR, proposée par le Président de la SPLA, M. CESARI, en conseil d'administration et acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Ne trouvez-vous pas choquant que quelqu'un qui gagne 6.000 € nets par mois sur 14 mois, quitte avec un golden parachute de 200.000 €. Elle aurait pu partir avec une indemnité de transaction qui reste dans la limite du raisonnable.

M. le Maire : Ce soir, je prends acte de vos remarques, mais vous conseille de poser vos questions par écrit à M. CESARI, qui est Président de la SPLA.

Affaire n° 6 : **Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - exercices 2018 et suivants**

Rapporteur : Monsieur le Maire

prend acte

de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au cours des exercices 2018 et suivants, des débats qui se sont tenus et dit que ce rapport sera mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la Mairie, à la Direction Générale Adjointe des Services Secrétariat des Assemblées.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Quelques remarques : je reprends les allégations qui sont faites : gouvernance perfectible, instabilité des postes de direction générale, pas d'organigramme fonctionnel, nombreuses irrégularités dans le domaine de la commande publique et dans les procédures de passation de marchés, pas de commission de MAPA... Il est mentionné que le 15 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération avait délibéré en faveur d'un GECT et en 2024, ce GECT est en état de mort clinique : quel dommage pour les subventions européennes. Lors de la tempête ALEX, la CARF a réalisé un nombre limité de projets malgré les aides financières. En d'autres termes, la CARF n'a pas su mobiliser les financements de l'Etat. Un renouvellement préjudiciable sur les fonctions de Directeur Général. Une mutualisation des services entre la CARF et la Ville de Menton non formalisée....

M. le Maire : En tant que Maire de Menton et Président de la CARF, je ne me permettrais pas de commenter les remarques qui ont été faites par la Cour des Comptes. Ces remarques j'en prends acte et si vous lisez complètement ce rapport, vous vous apercevrez qu'il y a des nombreuses remarques qui ont été faites par la Cour des Comptes qui a constaté que dans ce rapport, fait de 2007 à 2022 je le rappelle, de nombreuses choses ont été mises en place depuis que la Cour des Comptes nous l'avait signalé, c'est-à-dire à partir de 2021. Lors de conseils municipaux, ainsi qu'à ceux de la CARF, nous avons souvent entendu des remarques sur certains marchés, y compris des marchés de déchetterie. La Cour des Comptes ne fait référence à aucune irrégularité sur ces marchés.

M. Patrice NOVELLI : Ce rapport concerne la période de 2018 à 2022, la direction n'était pas la même. La Cour des Comptes ne condamne pas, elle recommande.

Affaire n° 7 : **Retirée de l'ordre du jour : Parrainage du 27ème Bataillon des Chasseurs Alpins – Agrément du parrainage auprès du chef d'Etat Major de l'Armée de Terre et adhésion à l'Association des Villes marraines des forces armées**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1er Adjoint au Maire

M. Patrice NOVELLI : Tient à préciser pour Mmes PAIRE et BINEAU qui étaient présentes à la Commission des Finances qu'il s'agit uniquement de report car il manque des documents non transmis par l'administration militaire. Cela sera fait lors de dates officielles comme le 11 novembre 2024 ou 8 mai 2025, mais quoi qu'il en soit le 27ème BCA sera présent pour le 80ème anniversaire de la Libération de Menton, aussi bien pour le piquet d'honneur, que pour la fanfare. C'est uniquement au niveau du jumelage, ou marrainage, c'est en discussion.

Affaire n° 8 : **Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au Contrat de Territoire Urbain 2021-2026 entre la Commune de Menton et le Département des Alpes-Maritimes**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité

approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au Contrat de territoire urbain 2021-2026 entre la Commune de Menton et le Département des Alpes-Maritimes et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention, ainsi que tous les documents y afférents.

M. le Maire : Profite pour remercier le partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes concernant l'aide de 3 millions sur ces 13 opérations. Un certain nombre d'opérations ont été réalisées dans la Roya, suite à la tempête Alex.

Affaire n° 9 : **Attribution de subventions de fonctionnement complémentaires et exceptionnelles**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'Association « Bridge Club de Menton » pour lui permettre de doter le 50ème Tournoi des Citrons d'un « Grand Prix de la Ville de Menton » qui se déroulera au mois de janvier 2025 ; de 1.500 € à l'«Association Sportive du Collège Guillaume Vento » pour participer au financement du déplacement au championnat de France UNSS de badminton, qui s'est déroulé du 27 au 29 mai à Troyes ; une subvention de fonctionnement de 800 € à l'« Association des Personnels de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes » pour participer aux frais de fonctionnement de l'association ; de 500 € à l'Association « Société des Membres de la Légion d'Honneur » pour participer aux frais de fonctionnement de l'association ; de 3.000 € à l'Association « Menton Sourire – Commerce et Artisanat » pour participer aux frais de fonctionnement de l'association et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2024, au chapitre 65, fonctions 024, 18 et 30, compte 65748.

Affaire n° 10 : **Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de Tourisme de la Commune de Menton pour les équipements du centre nautique - Exercice 2024**

Rapporteur : M. Patrick CALVI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 35.000 € HT à l'Office de Tourisme de la Commune de Menton, précise que les crédits correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2024 au chapitre 204, fonction 282, et compte 20415341 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de la Commune de Menton.

Affaire n° 11 : **Taxe de séjour – Approbation de la grille tarifaire au 1er janvier 2025**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : *27 voix pour – 10 abstentions (Mme Thouvenot, Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran)*

approuve les conditions d'application de la taxe de séjour sur le territoire de la Commune de Menton, les tarifs, ainsi que les exonérations et réductions liées, à partir du 1er janvier 2025, précise que la taxe de séjour sera encaissée au titre de l'exercice 2025 du budget principal de la Commune au compte budgétaire « 731721 - Taxes de séjour » en nomenclature M57 et qu'elle sera reversée au titre de l'exercice 2025 à l'Office de Tourisme de la Commune de Menton sur les crédits à inscrire à cet effet, au budget principal de la Commune au compte budgétaire « 739118 - Autres reversements et restitutions sur contributions directes » en nomenclature M57

Affaire n° 12 : **Acquisition de deux véhicules à quatre roues motorisés auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Menton**

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition en l'état des véhicules à quatre roues motorisés suivants, cédés par le Centre Communal d'Action Sociale de Menton : CITROËN Jumpy, immatriculé AB-962-VE, pour un prix de cession de 5.500 € et RENAULT Trafic, immatriculé 966-CET-06, pour un prix de cession de 6.000 €, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ces deux véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes et dit que les sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2024 au chapitre 21, fonction NFA 020, compte 21828 « Autres matériels de transport ».

M. Anthony MALVAULT : Est-ce que ces minibus pourraient être mis à disposition des Associations sur demande ?

M. Florent CHAMPION : C'est déjà le cas. Lorsqu'une association a une demande spécifique, elle nous le fait savoir et selon la disponibilité et les activités qui sont déjà en cours, nous nous efforçons de répondre favorablement à ces sollicitations.

Affaire n° 13 : **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables des exercices 2004 à 2023**

Rapporteur : M. Patrick CALVI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

admet en non-valeur les créances irrécouvrables issues des listes n° 5858350111/2024, n° 6423831511/2024, n° 6460451011/2024, n° 6468850211/2024 et n° 6635340311/2024 proposées par Madame le Comptable Public en 2024 pour un montant total de 121.946,72 €, autorise la poursuite du recouvrement de ces recettes, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs et dit que les sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2024 au chapitre 65, fonction NFA 01, compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Affaire n° 14 : **Modification du tableau des emplois au 1er juillet 2024**

Rapporteur : M. Dominique NICOLAÏ, Conseiller Municipal

à l'unanimité des suffrages exprimés : *31 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)*

autorise la modification du tableau des emplois ci-joint à la présente délibération à compter du 1er juillet 2024, l'autorité territoriale à signer tous actes y afférents et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2024 et suivants.

Mme Sandra PAIRE : Souhaite avoir le détail des services qui sont impactés par les suppressions.

Affaire n° 15 : **Modification de la délibération n° 2/24 du 29 janvier 2024 pour erreur matérielle « Création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) des communes par voie statutaire ou voie contractuelle (article L. 343-1 du Code Général de la Fonction Publique»**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : *27 voix pour – 6 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau) – 4 abstentions (Mme Thouvenot, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran)*

autorise la modification de la délibération du 29 janvier 2024 compte tenu d'erreurs matérielles et sémantiques, Monsieur le Maire à recruter un Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) par la voie statutaire et, le cas échéant, en qualité de non titulaire selon les conditions fixées par l'Article L.343-1 du Code Général de la Fonction Publique, les Décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics, à signer les arrêtés et/ou contrats correspondants et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'emploi fonctionnel précité, ainsi que les charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au Budget Communal 2024 et suivants, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

M. Jean-Christophe STORAÏ : A l'époque, je vous avais posé la question si la personne pressentie serait une personne varoise venant de la Ville de Draguignan. Vous m'aviez dit non, il va y avoir une commission qui va se réunir et cette commission tranchera et choisira le meilleur candidat. Est-ce que vous avez choisi le candidat ? S'agit-il d'une personne qui vient de Draguignan ? Qu'en est-il du Directeur Général des Services, M. LE FLOCH, qui a gagné son recours en cassation le 22 mai dernier ? Va-t-il reprendre ? Y-a-t-il des transactions ? Souhaitez-vous qu'il reprenne ses fonctions ?

M. le Maire : Il y a un jury qui s'est réuni, composé de la Directrice des Ressources Humaines, du D.G.S.T., du 1er Adjoint et du Maire. Il y a 3 candidats qui ont été auditionnés en présentiel et un en visioconférence. Le candidat a été choisi à l'unanimité. Il sera là le 1er Août.
Concernant M. LE FLOCH, il est en arrêt longue maladie jusqu'à fin septembre. Non je ne souhaite pas qu'il reprenne ses fonctions, pour de multiples raisons que je n'évoquerais pas ce soir, car il y a des dossiers en cours.

Affaire n° 16 : **Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration - Annule et remplace la délibération n° 55/24 du 2 avril 2024**

Rapporteur : M. Dominique NICOLAÏ, Conseiller Municipal

à l'unanimité

retire la délibération n° 55/24 du 2 avril 2024 et adopte le principe de remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration fixé par la présente délibération pour les agents et des détenteurs de mandats électifs locaux selon les conditions fixées par la règlementation en vigueur.

Affaire n° 17 : **Instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail**

Rapporteur : M. Dominique NICOLAÏ, Conseiller Municipal

à l'unanimité

approuve l'instauration d'une allocation forfaitaire de télétravail qui contribue au remboursement des frais engagés par l'agent au titre du télétravail, verse cette allocation aux bénéficiaires suivants à tous les agents publics (hors vacataire) qui télétravaillent dans les conditions définies par la délibération n° 51/24 en date du 2 avril 2024 instaurant le télétravail au sein de la Collectivité, fixe à 2,88 euros, le montant de l'allocation, par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 euros par an. Ce montant sera susceptible d'être modifié et suivra les évolutions réglementaires, verse l'allocation sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par arrêté signé de l'autorité territoriale. Le cas échéant, le montant fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante et selon une périodicité trimestrielle et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » du budget de la Commune, au titre de l'exercice 2024 et suivants.

Affaire n° 18 : **Mise à jour des représentants titulaires et suppléants de la Commune de Menton et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) appelés à siéger à la formation plénière du Conseil médical (instance commune)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : *27 voix pour – 10 abstentions (Mme Thouvenot, Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran*

autorise la mise à jour et désignation des représentants, titulaires et suppléants, de la Commune de MENTON appelés à siéger à la formation plénière du Conseil médical commun Commune de Menton et CCAS comme suit :
Membres titulaires : M. Henri SCANDOLA et Mme Marinella GIARDINA

Membres suppléants : M. Nicolas AMORETTI, M. Florent CHAMPION, Mme Floriane CAZAL et M. Hervé VIALONGA

Affaire n° 19 : **Convention de maitrise d'ouvrage unique relative aux travaux de renouvellement multi-réseaux Promenade de la Mer à Menton – Avenant n° 2**

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : *27 voix pour – 10 abstentions (Mme Thouvenot, Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran)*

approuve l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de renouvellement multi-réseaux de la Promenade de la Mer à Menton et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à cette convention tel que présenté en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Qui est le rédacteur de la convention initiale ? Aujourd'hui on passe un avenant parce que l'on dit que la convention est incomplète et qu'il fallait la modifier parce que les coûts n'étaient pas « dispatchés » et présentés comme il fallait.

Suspension de séance

M. René BARDYN : C'est la CARF qui a fait la première convention.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Cela reprend les propos de la Chambre Régionale des Comptes qui disait qu'à un moment donné il y avait un déficit en termes de valeur ajoutée sur certains services, et notamment de la commande publique, voire des services techniques. La CARF n'est pas conçue comme un outil intégré, tel qu'elle est définie par la Loi Chevènement, mais plutôt comme une « tirelire » où les communes viennent se servir en fonction des projets. Ce n'est pas l'esprit de la loi et je le déplore.

Affaire n° 20 : **Signature de la convention avec l'Association « Au Cœur des Mots »**

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la convention de dons de livres et de partenariat avec l'Association « Au Cœur des Mots » et à signer tous documents y afférents.

Affaire n° 21 : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Française de Vintimille**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : *27 voix pour – 10 abstentions (Mme Thouvenot, Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran)*

attribue une subvention de fonctionnement d'un montant ne pouvant excéder 7.500 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Française de Vintimille et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024.

M. le Maire : Souhaite apporter quelques explications sur l'école elle-même et sur les discussions à la fois avec le Rectorat et avec la Mairie de Vintimille. Depuis 12 ans, l'Ecole Française de Vintimille coûte 350.000 € par an à la Commune de Menton, pour une dizaine d'élèves mentonnais qui y vont. En début d'année, après un entretien avec le Maire de Vintimille et l'Inspecteur d'Académie, j'ai dit que la Ville de Menton ne pouvait pas continuer à payer une telle somme. Nous étions en période où l'on devait faire des économies, il fallait trouver un accord.

J'ai reçu, à la fois, de l'Education Nationale, par l'intermédiaire du Rectorat et de la Mairie de Vintimille, un accueil bienveillant en disant qu'ils comprenaient notre position et qu'ils allaient chacun de leur côté travailler pour que l'on puisse revoir l'ensemble des frais que les uns et les autres payaient,

pour que l'on arrive à mettre au point une convention tripartite entre l'Education Nationale, la Ville de Vintimille et la Ville de Menton. Je vous rappelle que la Ville de Menton n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels se trouve l'Ecole de Vintimille. L'Education Nationale prend à sa charge les professeurs et l'ensemble des frais concernant ces professeurs et la Ville de Menton prend à sa charge les ATSEM et tout ce qui concerne le périscolaire et toute une série de travaux dans l'école avec mise à disposition de 5 agents du CTM qui font des allers-retours fréquents entre Menton et Vintimille. Nous participions au frais d'achat des livres scolaires et la Mairie de Vintimille, elle, prenait à sa charge les gros travaux du bâtiment. Après discussion avec le Rectorat, nous sommes arrivés à cette proposition qui donne lieu à une convention qui est en train d'être étudiée par les trois parties. Le Rectorat continue à prendre en charge les professeurs et tous les frais liés à l'Education Nationale. La Mairie de Vintimille s'est engagée à prendre en charge tous les travaux potentiels au sein de l'école, les frais de cantine sachant que, comme avec les autres communes, Menton participera pour chaque enfant aux frais de scolarité. A la demande de l'Inspection d'Académie, Menton a accepté de continuer à prendre en charge les ATSEM, les livres et le matériel scolaire. Nous avons demandé que cette convention ne soit valable qu'1 an parce que l'on souhaite que cette école ne soit plus une école mentonnaise, mais une école française à l'étranger, ce qui change complètement les données économiques, puisque c'est le Ministère des Affaires Etrangères qui prendra à sa charge un certain nombre de frais. L'Objectif de cette convention est que l'on arrive à payer 1 tiers / 1 tiers / 1 tiers chacun. Nous avons reçu le projet de convention et nous sommes en train de l'étudier. Je pense qu'il sera nécessaire que je rencontre à nouveau le Maire de Vintimille, afin qu'il fasse un petit effort supplémentaire sur certains points pour arriver à cet accord. Il y a une volonté d'y arriver vite de la part des trois parties, ce qui permettrait de faire des économies non négligeables pour la Ville de Menton.
Concernant cette délibération, il nous a semblé pour l'année 2024, qu'il était nécessaire de voter cette subvention en juin pour ne pas qu'au début de la rentrée les enfants se retrouvent avec des problèmes concernant les frais et nous avons donc souhaité que l'Association puisse recevoir cette subvention de 7.243 € en attendant que l'on valide totalement la subvention.

M. Jean-Christophe STORAÏ : C'est un choix politique, nous ne le partageons pas. Votre décision unilatérale de ne plus vouloir assumer les frais d'entretien de l'Ecole Française de Vintimille qui a été annoncée par voie de presse le 25 mai dernier, nous semble une injustice flagrante, alors que depuis plusieurs mois vous refusez d'envisager de supprimer la subvention annuelle de 200.000 € versée pour le maintien dans les bâtiments de la place Saint-Julien du Campus Sciences-Po. Nous, Elus du groupe « Menton avec vous », apportons tout notre soutien aux professeurs, parents d'élèves de l'Ecole Française de Vintimille et aux élus locaux italiens pour obtenir le maintien de cette aide financière et nous vous demandons de revenir sur votre décision.

M. le Maire : Nous pensons que ce n'est pas logique de payer 350.000 € pour 10 élèves. Elle doit devenir une école française à l'étranger et aucune des parties n'y est opposée.

M. Anthony MALVAULT : Vous évoquez le nombre faible d'élèves mentonnais inscrits dans cette école. Quelle stratégie y a-t-il eu pendant ces nombreuses années pour qu'il y ait plus d'élèves ? quelle stratégie de communication ? 35.000 € par élève, si demain nous avions beaucoup plus d'élèves, est ce que la subvention serait la même et est-ce que vous avez eu pendant toutes ces années un contrôle sur cet argent du contribuable mentonnais ? Avez-vous assisté à des assemblées pour pouvoir pérenniser cet argent reversé à l'école ? A-t-il été utilisé dans de bonnes stratégies pour le fonctionnement de l'école ?

Mme Sylviane ROYEAU : Tient à préciser que lorsque l'on parle de 10 élèves, il s'agit de 10 élèves mentonnais.
Sinon il y a 4 classes, donc une centaine d'élèves. Les autres enfants sont des enfants binationaux qui demeurent à Vintimille.

Les 10 élèves mentonnais habitaient avant à Vintimille, mais il y a eu des déménagements et dans le cadre de la loi où il y a une continuité de scolarité, les enfants y sont restés.

M. le Maire : Cette école a été créée à l'origine en 1962, pour les enfants des cheminots qui travaillaient à la gare de Vintimille. Ensuite, elle a été prolongée et aujourd'hui les choses ont évolué mais ce n'est pas un désengagement.

Affaire n° 22 : **Convention tripartite d'admission au service de la restauration scolaire**

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune, la Société SUD EST TRAITEUR et l'Association Pour la Réadaptation et l'Epanouissement des Handicapés (APREH) et tous documents y afférents.

Affaire n° 23 : **Exploitation du service de restauration collective de la Commune de Menton. Modification du règlement de service initial suite au changement de Délégation de Service Public avec la Société SUD EST TRAITEUR**

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

à l'unanimité

approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire actualisé et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement modifié.

Affaire n° 24 : **Exploitation du service de restauration collective de la Commune de Menton et du Centre Communal d'Action Sociale. Délégation de Service Public avec la Société SUD EST TRAITEUR - Approbation de l'avenant n° 1.**

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de la restauration signé avec la Société SUD EST TRAITEUR et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Affaire n° 25 : **Exploitation du service de restauration collective de la Commune de Menton et du CCAS. Délégation de Service Public avec la Société SUD EST TRAITEUR Approbation de la convention de partage de base de données CONCERTO OPUS**

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

approuve la convention de partage de base de données CONCERTO OPUS dans le cadre du contrat de délégation de service public de la restauration signé avec la Société SUD EST TRAITEUR et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents.

Affaire n° 26 : **Conventions d'Objectifs et de Financement entre la Commune de Menton et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pour les ALSH de Gorbio et Castellar**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement pour les structures extrascolaires, périscolaires ainsi que les centres de loisirs de Gorbio et Castellar, la facturation aux communes de Gorbio et Castellar des différentes dépenses engagées et à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 27 : **Modifications du règlement de fonctionnement des structures jeunes de la Commune de Menton**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
à l'unanimité
adopte le principe de modification du règlement de fonctionnement des structures Jeunes de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 28 : **Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
à l'unanimité
approuve la convention à passer avec la Région Sud relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Affaire n° 29 : **Demande de classement en station de tourisme de la Commune de Menton**
Rapporteur : Monsieur le Maire
à l'unanimité
approuve le dossier de demande de classement en station de tourisme de la Commune de Menton et autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement de la Commune de Menton en station de tourisme et à signer tous les actes y afférents.

Affaire n° 30 : **Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME**
Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire
à l'unanimité
approuve la signature du contrat entre la Commune de Menton et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

M. Anthony MALVAULT : C'est un beau projet, car énormément d'incivilités. Prendra-t-il effet à partir de cet été ?

Mme Elodie ROBERT : Dès la signature de la délibération. Ensuite, nous avons 90 jours pour compléter un dossier dans lequel nous devons fournir notre plan d'action auquel nous avons déjà commencé à réfléchir et prêt à envoyer. Nous aurons 1 année pour mettre en place le plan d'action annoncé et en fonction des actions, preuves à l'appui (campagne de sensibilisation, factures...), cela engendrera le remboursement.

Affaire n° 31 : **Conservatoire Municipal de Menton - Remboursements cotisation et location d'instrument**
Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire
à l'unanimité
décide de rembourser la somme de 152,60 € (facture n° 20233886) correspondant à une partie de la cotisation annuelle et la somme de 107 € (facture n° 20234124) correspondant à une partie de la location annuelle versées au Conservatoire Municipal de Menton

Affaire n° 32 : **Ecole Municipale d'Art Plastique (EMAP) - Restructuration et mise à Jour du Projet d'Établissement**
Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire
à l'unanimité
approuve le projet d'établissement de l'Ecole Municipale d'Art Plastique (EMAP) et autorise Monsieur le Maire, ou son/sa représentant (e), à signer la demande d'agrément auprès de l'Association pour le Parrainage et l'Aide de l'Enfant à l'Adulte (APAEA).

M. Nicolas AMORETTI : Tient à féliciter toute l'équipe de l'EMAP, et notamment Mme Chrystelle ESPERTO, pour la qualité de l'exposition de l'EMAP présentée au Palais de l'Europe.

Affaire n° 33 : **Bilan de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain du secteur dit des « Sœurs Munet » - Principe du lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP)**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à la majorité absolue : *27 voix pour – 9 contre (Mme Thouvenot, Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran) - 1 abstention (Mme Thouvenot)*

tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération et acte le principe du lancement d'une DUP sur le périmètre de l'étude urbaine prospective validée sur le secteur des Sœurs Munet, dans le bas Borrigo.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Certains Mentonnaises et Mentonnais ne partagent pas votre enthousiasme sur cette modification du PLU. Je vous remercie pour la transparence, et si vous lisez ce que les citoyens ont écrit, je pense que l'on aurait pu faire autrement : trop de béton, pas assez d'arbres... Je ne pense pas que vous ayez tenu compte de ce que l'on appelle une « concertation publique ».

M. le Maire : Même si nous sommes en phase de révision du PLU, rien n'a été modifié. C'est l'EPF qui est en charge d'acquérir le foncier, un peu plus de 50 %, et le reste ne l'est pas encore, c'est en discussion. Pourquoi une DUP ? Pour inciter à négocier un peu plus rapidement avec les gens concernés. Cela concerne une SCI monégasque et les maisons en question ne sont pas habitées. Des discussions ont eu lieu et tant qu'il sera possible de traiter à l'amiable, l'EPF le fera. J'ai entendu dire qu'il y avait une pétition qui circulait, alors que l'on ne maîtrise pas le foncier, nous n'avons pas choisi l'aménageur et le projet n'est pas encore fait. J'ai eu l'occasion de rencontrer deux des personnes qui ont collecté les informations et participé à la concertation. J'en ai reçu une avec qui j'ai eu un entretien tout à fait cordial et qui m'a dit qu'il ne fallait pas prendre çà pour une pétition, mais elle souhaite que les avis qu'elle a pu collecter, comme ceux de la concertation, soient pris en compte quand la commune va avancer son projet.
Mme GENOVESE a répondu par mail pratiquement à toutes les personnes qui ont émis un avis dans la concertation.
Nous tiendrons compte de ce qu'ils ont demandé à la concertation et nous ferons tout avec l'EPF pour que le grand arbre soit conservé et lorsque le foncier sera pratiquement acquis et qu'un aménageur sera nommé, nous les convierons à participer avec nous à l'élaboration du futur projet.

Mme Martine CASERIO : Je regrette que n'ait pas pu être maintenu ce morceau de patrimoine mentonnais, qu'était la maison close Chystal Palace, dont l'architecture est très intéressante. J'en veux beaucoup à l'ABF.

M. le Maire : Je partage un peu la nostalgie, mais c'était trop compliqué et très cher pour la restaurer.

Affaire n° 34 : **Cession du bien sis 201 avenue de l'Orméa à Menton (désigné sous-lot n° 1) à la SCI LOVE**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

décide de procéder au retrait de la délibération n° 122/20 du 1er décembre 2020, à la résiliation anticipée du bail détenu par la SCI LOVE et de verser dans ce cadre une indemnité de 155.000 euros, de céder la parcelle nouvellement cadastrée BS n° 100 à la SCI LOVE ou toute autre entité dont Messieurs Cyril LORENZI et/ou Bernard VERRANDO seraient les actionnaires principaux, pour la somme de 720.000 euros,

dit que les dépenses et recettes en résultant seront à inscrire au budget principal de l'exercice 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 35 : **Vente Commune de Menton/ Société KAUFMAN and BROAD - Retrait des délibérations n° 17/24 du 20 février 2024 et n° 64/24 du 2 avril 2024 - Constatation de la désaffectation d'un bien communal dépendant des parcelles cadastrées section BH n° 656 et BN n° 348 et déclassement du domaine public communal**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

retire les délibérations n° 17/24 du 20 février 2024 et n° 64/24 du 2 avril 2024, constate la désaffectation matérielle d'un terrain communal d'une superficie cadastrale de 42 m² à détacher des parcelles cadastrées BH n° 656 et BN n° 348 et décide de déclasser ledit terrain du domaine public communal et l'intégrer au domaine privé communal.

Affaire n° 36 : **Cession d'un terrain composé des parcelles communales cadastrées section AL n° 130, 131, 132, 133, 134 et 135, 2891 route des Ciappes à Menton**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

décide de céder à M. Lyes EL ACHI les parcelles cadastrées AL n° 130, 131 132, 133, 134 et 135 représentant une superficie de 16 475 m² au prix de 150.000 euros, dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 37 : **Cession d'une portion de terrain à Mme Karine CHALVIDAN (partie de la parcelle AZ n° 421)**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

décide de céder à Mme Karine CHALVIDAN un terrain de 214 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AZ n° 421 au prix de 17.000 euros, dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 38 : **Cession d'un terrain à M. Francis LLENSE, à détacher de la parcelle cadastrée AR n° 171**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

décide de céder à M. Francis LLENSE un terrain de 92 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AR n° 171, au prix de 8.000 euros, dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession

Affaire n° 39 : **Compte-rendu des Décisions Municipales n° 132/24 à 250/24**

Rapporteur : Monsieur le Maire

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 2 avril 2024 et enregistrées sous les n° 132/24 à 250/24.

Mme Gabrielle BINEAU :

DM 144/24 : Marché conclu avec la Société BRICO DEPOT : achat de matériaux pour l'agencement d'une cuisine, pour un montant de 35.000 € HT.
De quelle cuisine s'agit-il ?

Suspension de séance :
M. René BARDYN : Cela concerne les petits matériels que l'on achète pour faire des réparations des logements, établissements scolaires et bâtiments publics.

DM 145/24 : Marché conclu avec la Société TERRITOIRE RH pour la mission d'assistance à la recherche de DRH, Directeurs de la Communication, Ingénierie et projet, pour un projet de 84.800 € TTC.
N'y avait-il pas déjà eu une décision sur ce sujet ? Est-ce que les postes sont pourvus ?

Suspension de séance :
Mme Emilie JEANJEAN : Il s'agit d'une décision qui annule et remplace la précédente. Le montant reste le même, mais il n'était pas précisé que ce serait sur l'exercice 2023 et 2024. Seul l'exercice 2023 était mentionné, et comme la mission s'est poursuivie sur 2024, il a fallu modifier la précédente décision municipale.

DM 151/24 : Marché conclu avec la Société EAU et JARDINS pour l'entretien de la collection nationale des agrumes Domaine de Carnolès pour un montant de 25.000 € TTC.
Est- ce que l'on peut savoir qui s'occupe de quoi dans les jardins ?

M. le Maire :
Nous avons créé une cellule spéciale « jardins d'exception », puisque l'on devait reprendre une dizaine de personnes, cellule dirigée par M. Gilles DEPARIS. Interviennent dans les Jardins du Palais de Carnolès, à la fois des jardiniers de cette cellule et également des prestataires privés qui ont les compétences notamment pour tailler les agrumes. Il intervient à la fois des fonctionnaires du services des Parcs et Jardins et de la cellule des Jardins d'Exception qui dépendent tous de M. BARDYN et qui n'ont aucun lien avec l'Association des Jardins d'Exception d'avant.

QUESTIONS ECRITES

Mme Martine CASERIO : ***Le concert des classes orchestre : D'après les PV des conseils d'écoles élémentaires, ce concert a été annulé. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?***

Mme Sylviane ROYEAU : Ce concert était organisé par l'Education Nationale, puisqu'il réunit toutes les classes orchestre du département. Le dernier devait avoir lieu à Menton mais malheureusement c'est tombé pendant la COVID. Pour cette année, il n'y avait pas de concert de classes orchestre prévu. Peut-être en 2025.

Question du Groupe « Unis pour Menton »

M. le Maire : Transmettre les questions par mail un dimanche à 16h28 pour le mardi c'est un peu court. Normalement, il est demandé 2 jours ouvrables. Pour l'avenir, merci d'allonger un petit peu le délai, dans l'intérêt de pouvoir mieux vous répondre.

- ***Marché Municipal : Des travaux d'entretien sont-ils prévus sur les halles ?***
  Il était question que l'on refasse le trottoir de 75m² en face du Musée Cocteau.

Un nettoyage complet a eu lieu il y a 3 ans, seules les peintures sur les grilles en fer forgé sont en cours. L'Elu en charge des commerces est Mme Marinella GIARDINA. Une partie a déjà été refaite en 2 fois, 2 lundis, les travaux ne pouvant se faire que le lundi, car les commerçants sont présents le Mardi.

- ***Ports de Menton – SPL : Conformément à l'article 5 de la convention qui lie la SPL à la Ville de Menton, la SPL a obligation de transmettre les délibérations et les PV des conseils d'administration de l'assemblée générale à la collectivité et donc, à ses représentants. Pouvons-nous obtenir copie de ces documents ?***

Monsieur le Maire remet les documents à Mme PAIRE, en séance.

- ***Où en sommes-nous des procédures auprès du personnel de la SPL ?***

M. le Maire : L'ex-directrice administrative a été licenciée sur décision du Ministre du Travail qui a annulé la décision du l'Inspection du Travail et a autorisé son licenciement. Le responsable d'exploitation avait été licencié dernièrement et la procédure judiciaire concernant M. MESSINA est toujours en cours.

- ***Qu'en est-il de l'attribution des locaux et des voûtes encore vides ? Des appels sont-ils en cours ?***

M. le Maire : Concernant les futures AOT des locaux vacants uniquement sur Garavan, la SPL m'informe avoir lancé les appels à candidatures en Juillet, pour des attributions via la Commission d'Appels d'Offres en Septembre, soit 5 au total. La voûte n° 11 des Sablettes verra s'installer le CIAP (Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine) où une AOT a été mise en place.

- ***DSP des Plages – Calendrier réel de la fin des travaux des plages***

M. le Maire : Les travaux qui sont effectués par la Commune sont terminés depuis plusieurs jours. Il reste encore quelques poses sur le deck qui seront terminées mardi matin. Concernant les délégataires, ils ont commencé l'installation des pergolas et bien avancé tous les travaux à l'intérieur des bâtiments où ils mettront leurs cuisines.
Nous allons réussir et dans les délais. Les gens pourront venir sur les premières plages le weekend du 5 juillet et l'inauguration officielle sera le 15 juillet et vous y êtes tous conviés bien évidemment. Pour le lot n° 1, le Conseil d'Etat se prononcera le 4 Juillet. Pour le lot n° 9, il a été suspendu et non pas annulé. La Société a fait un certain nombre de changements nécessaires.
Je tiens à remercier tous les fonctionnaires, Mme RIA, les Services Techniques, le DGST, l'Adjoint aux Travaux, la CARF qui est intervenue également, remercier surtout tous les délégataires qui ont obtenu les lots, qui ont travaillé d'arrache pieds et qui ont été totalement solidaires avec les décisions de la Ville, pour pouvoir arriver à cette réalisation.
Je tiens également à remercier officiellement les services de l'Etat qui ont été présents à nos côtés en nous obtenant des autorisations sous 48h dans certains cas. Tous les services de l'Etat ont été présents pour que çà puisse se faire dans les meilleurs délais.

M. Jean-Christophe STORAÏ : On ne doit pas croiser les mêmes délégataires, car commencer au 15 juillet, c'est impacter lourdement la saison.

- ***M. Anthony MALVAULT : Quelle sera la date de fermeture de fin de saison pour ces établissements ? Etes-vous réellement optimiste quand on voit la flambée des prix sur cette saison estivale qui a commencé assez tardivement ? Concernant le fascicule réalisé par la Ville de Menton sur les festivités, nous sommes sur un évènement assez planétaire qui est les « Jeux Olympiques » et je ne vois aucun évènement, aucune dynamique autour des Jeux Olympiques.***

On parle de la jeunesse, d'animation, mais il n'y a aucune décoration, aucun écran géant, aucune diffusion. Nous sommes quand même pays organisateur Il y a des villes et villages qui se sont mis aux couleurs des Jeux Olympiques et je trouve regrettable que nous ne soyons pas à la hauteur de cet évènement planétaire.

M. le Maire : Par rapport à l'année dernière, nous nous sommes arrangés pour ne pas avoir 2 ou 3 événements le même soir ce qui posait problème à la fois de présence et de coûts. Nous avons essayé de diversifier le type de manifestations pour qu'il y en ait pour tous les goûts et tous les âges, de diversifier les lieux, notamment lors du Festival de Musique, car pour la première fois il y aura un concert dans la cour de l'Ecole St Exupéry. Nous avons fait moins de choses également pour la Fête de la Musique, car nous avons eu des remarques de restaurateurs car chacun faisait une animation donc çà n'arrangeait pas que la Ville en fasse aussi.
Concernant la date de fin de saison, nous sommes en discussion avec la Préfecture pour obtenir le délai de 48 semaines, l'objectif étant de ne pas les faire démonter.

M. Jean-Claude ALARCON : Concernant les JO, nous n'avons pas attendu l'été pour faire des choses avec les enfants. Il y a eu des Olympiades dans tous les centres aérés.
Pour les diffusions grand public, nous sommes restreints pour les grands rassemblements, aussi bien pour l'Euro que pour les JO, nous n'avons tout simplement pas les moyens de sécurité qui sont tous déployés sur Paris.

Mme Gabrielle BINEAU : Nous avons à Menton des pépites mentonnaises qui ont participé à ces Jeux Olympiques, Nathalie LEROY au Karaté et Stéphane CLAMENS au tir qui peuvent être des ambassadeurs de cette ferveur olympique qu'il y a en France, et ils n'ont jamais été cités à Menton, dans cette année olympique. On pourrait les faire intervenir dans les Centres pour parler de leur expérience.

M. Jean-Claude ALARCON : Nous avions commencé avec la Fête du Citron, des invitations avaient été lancées et beaucoup n'ont pas répondu. Nous sommes en train de recenser auprès des Associations tous les résultats qui font rayonner Menton à l'extérieur et notamment quelques associations et sportifs qui ont fait entonner la Marseillaise qui seront mis à l'honneur le 14 juillet. Mais la collaboration doit être dans les 2 sens.

M. Anthony MALVAULT : Peut-être envisager une décoration de nos bâtiments municipaux, (mairie, office de tourisme, un message d'accueil à la sortie de l'autoroute..., au moins faire quelque chose sur le plan décoratif pour ces jeux qui sont attendus par 1 français sur 3.

M. Jean-Claude ALARCON : Rappelle que ce week-end a eu lieu « l'aquathlons des pitchouns », la 7ème édition, où plus de 50 enfants sont venus nager et courir sur l'Esplanade du Bastion, la Fête de la Jeunesse de cette année, devient la Fête de la Jeunesse et du Sport et en termes de reconnaissance des sportifs, des photos de sportifs mentonnais seront mises sur tous les lieux et infrastructures sportives.

- ***Plages privées : L'ascenseur qui était prévu va-t-il être réalisé ?***

M. le Maire : Cela avait été évoqué en début de projet, mais il n'a pas été prévu dans la phase finale, car l'ABF était contre et nous ne pouvions pas créer un ascenseur pour des restaurateurs privés.

- ***Pouvez-vous nous confirmer que lorsque vous avez remis les clés au mois d'Avril, vous avez remis à chaque plagiste des batardeaux ?***

M. le Maire : La totalité des batardeaux sera remise et mise en place au mois d'octobre.

Mme Sandra PAIRE : Les arbres qui ont été plantés Esplanade des Sablettes et au Marché sont malades. Ont-ils été traités ?

M. Henri SCANDOLA : Ils ne sont pas malades. Nous sommes en période de poux. Le traitement a été fait.

- ***Hôtel 5 étoiles***

M. le Maire : Les travaux ont repris. Je vous fais part des informations que m'a transmis le promoteur, M. PAGET. 3 sociétés étaient mises en cause pour des problèmes de réserve. Les défauts qui avaient été constatés par le bureau d'études ARCADIS ont été transmis à un expert judiciaire qui a été nommé et qui a engagé des procédures pour que les réparations soient faites et tout sera préfinancé par BOUYGUES. Compte-tenu des délais de reprise et du temps qui a été arrêté, le second œuvre, c'est-à-dire l'intérieur, commencera fin septembre. L'objectif étant une mise à disposition aux partenaires du groupe PROGEREAL, fin septembre 2025, pour attaquer le second œuvre. La chambre témoin devrait être présentée à l'ensemble des Elus fin novembre, avec une visite du chantier.

Mme Gabrielle BINEAU : Peut-on avoir le nom du Groupe qui va l'exploiter ?

M. le Maire : Il s'agit d'une filiale du groupe PARIS SOCIETY, qui est spécialisée dans l'évènementiel.

- ***Sciences-Po***

M. Jean-Christophe STORAI ***: Le 29 avril dernier, un drapeau palestinien était déployé sur la façade de Science-Po. La presse a fait état de cet incident. Le campus a finalement fermé ses portes pour l'année universitaire, le 14 mai dernier. Depuis les attaques terroristes en Israël le 7 octobre de l'année dernière, les agissements antisémites et les appels à la haine et à l'apologie du terrorisme ont été récurrents de la part de nombreux étudiants du campus. A de nombreuses reprises, depuis octobre dernier, la Députée Alexandra MASSON a demandé la fermeture de campus, alors que la Mairie lui verse une subvention annuelle de 200.000 € pour payer le loyer du bâtiment de la place Saint-Julien. Cette demande de fermeture a même été relayée par Christian ESTROSI, 1er vice-président de la Région PACA, qui a fait supprimer les subventions régionales à Sciences-Po Menton, le 2 mai dernier. La presse nationale écrite et télévisée a relaté les actes antisémites perpétrés sur le campus durant 7 mois. 10 jours plus tôt, le 19 avril, dans les colonnes de Nice-Matin, vous avez justifié de 3 millions d'euros de retombées économiques directes, chaque année, pour le campus de Sciences-Po à la Ville de Menton. Savez-vous la différence entre les retombées économiques directes et indirectes ? Une retombée directe serait le montant d'un loyer annuel de 200.000 € pour occuper le bâtiment de la Place Saint-Julien, mais que Science-Po ne paie pas depuis plus de 15 ans. Une retombée indirecte, ce sont des loyers mensuels que règlent les étudiants à leur propriétaire et le montant de leurs courses dans les magasins de Menton. Vous avez parlé de contrat de maintenance au bénéfice de l'école pour lesquels nous sommes heureux d'apprendre que, eux sont payés.***
Alors qu'une enquête a été ouverte par le Procureur de Nice, pour l'apologie du terrorisme à l'encontre de l'Association des étudiants de Sciences-Palestine, nous demandons pourquoi le bâtiment de la place Saint-Julien ne peut pas accueillir un nouveau projet d'enseignement supérieur ou d'apprentissage digne et non celui d'un campus composé de certains étudiants haineux qui soutiennent le Hamas classé officiellement comme organisation terroriste par la France et l'Union Européenne depuis 2001 ?

M. le Maire : Je comprends que vous vouliez politiser ce débat, mais je n'ai jamais oublié ce qu'il s'est passé le 7 octobre et d'ailleurs le 8 octobre, il y a eu un rassemblement sur le parvis de la Mairie, toute tendance confondue.
Ensuite, nous avons eu des rapports quasi-permanents et journaliers avec Sciences-Po, pendant les moments de crise, avec à la fois M. Youssef HALAOUA, le Directeur de Sciences-Po Menton et avec M. Jean BASSER, le Directeur de Sciences-Po Paris.
Je vais vous lire la lettre qu'il m'a envoyé en date du 18 juin 2024 : « Monsieur le Maire, depuis l'attaque terroriste du 7 octobre dernier, Sciences-Po a été confrontée à de vives tensions relatives au conflit israélo-palestinien qui ont impacté l'exercice de nos missions et la vie de nos communautés, ce que nous déplorons. En tant que partenaires de notre campus mentonnais, particulièrement exposé en raison de son engagement historique en faveur de la paix en Méditerranée, je comprends que cette situation ait pu soulever des questionnements légitimes au sein du Conseil Municipal de Menton. C'est pourquoi, je tiens par ce courrier, à revenir sur la manière que nous avons eue pour gérer cette crise et les suites que nous comptons y apporter. En tant qu'administrateur provisoire, en fonction depuis le 27 mars, je souhaite tout d'abord vous assurer de la grande fermeté qui a constamment guidée notre action au cours des derniers mois sur l'ensemble de nos 7 campus. Si nous nous sommes efforcés de maintenir autant que possible le dialogue avec les étudiants mobilisés, des limites claires ont été à chaque fois posées en réponse à leurs revendications, pas de remise en cause des partenariats avec les universités israéliennes ou à leurs modalités d'actions lorsqu'elles s'avéraient inacceptables (interventions des forces de l'ordre en cas de blocage perturbant des examens lorsque les conditions de sécurité le permettaient). Ainsi, à Menton, les forces de l'ordre sont intervenues à deux reprises pour mettre fin à ces blocages sur la voie publique. A cette occasion, je tenais à remercier les services municipaux qui ont également été concernés et ont pu être mobilisés. De la même manière, avec M. Youssef HALAOUA, Directeur du campus, nous n'avons pas accepté qu'un drapeau palestinien puisse être accroché sur la façade du campus. Il a été décroché dans les heures qui ont suivi et le campus a été fermé deux jours avec l'organisation d'une réunion de l'ensemble des enseignants en visio-conférence. Dans ce contexte de grande tension qui dépasse le cadre de Sciences-Po et des campus, j'ai par ailleurs été très clair sur mon engagement à sanctionner tout acte ou propos antisémites en la matière. Ma ligne de conduite est simple et consiste en une vigilance absolue et une tolérance zéro. Tout fait qui aura pu être caractérisé par notre cellule d'enquête interne préalable, présidée par un membre du Conseil d'Etat, fera l'objet d'une poursuite judiciaire. Des signalements au Procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code de Procédure Pénale sont également effectués, le cas échéant, comme suite aux évènements du 12 mars dernier qui se sont tenus à Paris et dont la presse s'est fait abondamment l'écho. Si nous avons pu ainsi, parvenir à rétablir le calme au cours des dernières semaines à la faveur de cette fin d'année universitaire, nous préparons activement la prochaine rentrée au travers d'une nouvelle séries d'actions à l'échelle de l'institution, nous entendons éviter que de tels débordements ne se reproduisent à l'avenir. Ce plan de rentrée prévoit notamment une formation spécifique sur les enjeux de racisme et de l'antisémitisme et la création d'un cours obligatoire sur la culture de la liberté d'expression en France. Le campus de Menton a également prévu des actions spécifiques pour renforcer la formation de nos étudiants sur ces enjeux cruciaux de vivre ensemble. Sont ainsi programmés de nouveaux enseignements sur l'histoire d'Israël et le conflit israélo-palestinien, la création d'ateliers sur les stéréotypes en Méditerranée dispensés par des professeurs israéliens, libanais et égyptiens, ainsi que la mise en place d'un cycle annuel de conférences « Menton pour la Paix ».
Notre partenariat avec le campus Mentonnais sera encore renforcé. Enfin, l'exposition du Musée National de l'Histoire de l'immigration juifs et musulmans de France coloniale à nos jours sera présentée sur le campus de Sciences-Po Menton à la mi-septembre. Deux des trois commissaires de cette exposition seront les invités d'honneur de la prochaine rentrée solennelle.
Dans ce concept de retour au calme constaté depuis la mi-mai, sachez donc pouvoir compter sur mon engagement et ma fermeté, ainsi que sur la mobilisation de l'ensemble des équipes de Sciences-Po, afin qu'une issue durable puisse être trouvée à cette crise dont nous mesurons pleinement la gravité.

Dans ce cas, le soutien des collectivités territoriales, et notamment celui de la Ville de Menton, s'avère plus que jamais précieux et nécessaire... ».
Nous avons été en rapport quasi-permanent durant ces évènements et je me suis rendu deux fois sur place. La police municipale, en liaison avec la police nationale, est intervenue sur site en accord avec les autorités de Sciences-Po. Il ne faut pas confondre ce qui s'est passé le 7 octobre et ce qui se passe en ce moment, Pour ma part, c'est simple : le Hamas est un groupement terroriste. Simplement, je suis étonné aujourd'hui que l'on assiste à un certain nombre d'évènements qui vont dans le sens contraire. Je n'en dirais pas plus, j'ai un droit de réserve. Concernant les retombées économiques directes ou indirectes, je peux vous dire qu'il y a une centaine de chambres qui sont louées par des étudiants de Sciences-Po, soit seuls, soit en colocation, par des Mentonnais qui sont contents de toucher des loyers, que beaucoup d'étudiants s'intègrent dans des associations caritatives, comme les « Cœurs du Campanin », qu'aujourd'hui, il y a 5 étudiants de confession juive qui ont été un peu malmenés pendant les évènements, que nous avons travaillé également en collaboration avec les responsables de la communauté israélite de Menton, de manière à ce que l'on puisse avoir des actions communes. Quand on renom de Sciences-Po, pour Menton, je considère qu'il est capital. A tel point, c'est que l'on a des grandes écoles, entre autres, dans le domaine médical qui souhaitent venir s'installer sur Menton, de manière à créer un pôle universitaire avec l'IUT, l'Institut de Formation des Infirmières, avec le Lycée Hôtelier Paul Valéry, avec Sciences-Po, et cela va se faire, puisque l'on a la place pour les accueillir. Donc, nous aurons un pôle universitaire qui va se créer, à Menton, autour de Sciences-Po, et je vais vous dire que Sciences-Po c'est une chance pour Menton. Ce n'est pas moi qui l'ai faite venir, mais je partage à 100 % cette analyse. Jean-Claude GUIBAL, lorsqu'il a réfléchi à faire venir Sciences-Po, un certain nombre d'entres vous étaient élus, personne n'a critiqué. M. ESTROSI n'a pas supprimé les subventions, il a indiqué qu'il était en passe de les supprimer et qu'il interviendrait au niveau de la Région si les choses continuaient à durer pour faire supprimer les subventions. Mais elles n'ont pas été supprimées.
Mme PAIRE vous qui êtes à la Région pouvez-vous nous confirmer que les subventions n'ont pas été supprimées ?

Mme Sandra PAIRE : Elles ont été suspendues.

M. Jean-Christophe STORAI : La direction de Sciences-Po a réagit très tardivement. Vous avez dit que des étudiants israélites de confession juive ont été un peu interpellés. Celà n'aurait jamais dû se passer. Il n'y a pas eu de racisme, juste de l'antisémitisme.

M. le Maire : S'il y a un point sur lequel tout le monde doit être d'accord et que l'on ne peut pas accepter, c'est l'antisémitisme. Je sais que tout le monde dans ce Conseil est sur la même ligne.

- ***Musée Cocteau***

M. Jean-Christophe STORAI **: Dans son édition du 22 avril, le quotidien Nice-Matin titrait « ces œuvres mentonnaises qui font le tour du monde ».**
L'occasion d'apprendre que les œuvres du Musée Jean Cocteau voyagent dans le monde entier depuis 2021 : Venise, Paris, Potsdam. Les 1.800 œuvres du Musée Jean Cocteau sont issues principalement de la collection Severin Wunderman qui en a fait donation à la Ville de Menton en 2005. Elle constitue la plus importante ressource publique mondiale de l'œuvre artistique. Malheureusement, le Musée inauguré en novembre 2011 est fermé depuis la tempête d'octobre 2018, qui a provoqué son inondation. Les œuvres du Musée Jean Cocteau sont donc invisibles. Vous avez indiqué vouloir multiplier les prêts d'œuvres et les partenariats avec les musées nationaux, le souhait étant de faire résonner le nom de Menton dans les musées du monde entier et attirer des visiteurs supplémentaires sur notre territoire. Il serait toutefois intéressant et instructif que vous nous expliquiez comment vous espérez attirer des visiteurs dans un musée qui marquera tristement sa 6ème année de fermeture au mois d'octobre prochain.

Les Mentonnais aimeraient surtout, sans avoir besoin de partir à Venise, Paris ou Potsdam, pouvoir profiter et admirer les œuvres qui a coûté plus de 15 millions d'euros à la Ville et qui reste inexorablement fermé.
Les Elus du groupe « Menton avec vous » vous demandent donc la date de la réouverture du Musée Jean Cocteau ».

M. le Maire : Grace au courage et à l'héroïsme des policiers municipaux, nationaux, des fonctionnaires et du personnel, 90 % des œuvres du Musée Cocteau ont pu être sauvées. La SMACL, la compagnie qui assure la Ville concernant un certain nombre de biens sur la commune, depuis plusieurs années, a soumissionné à chaque renouvellement de contrat en 2010, 2013, 2016, 2019, 2022 avec la Société SUISSCOURTAGE. La commune a immédiatement en 2018, après le 20 octobre, signalé le sinistre auprès de son courtier et de son assureur (mail du 30 octobre 2018), ce qui a déclenché une expertise classique. Les expertises ont eu lieu en présence de l'expert d'assuré et de notre courtier SUISSCOURTAGE. Parallèlement, la Commune a fait une demande après de l'Etat de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Pour rappel, la Commune avait tout d'abord fait l'objet d'un refus de la part de l'Etat, par un premier arrêté du 24 décembre 2018 et l'Etat a finalement reconnu l'état de catastrophe naturelle, suite à un recours gracieux de la commune le 15 avril 2019. Plusieurs rapports attestent du caractère exceptionnel des circonstances du sinistre et de l'intensité de la tempête. La SMACL dans son courrier de 2020, n'a pas voulu reconnaître le caractère imprévisible de cette tempête et donc a refusé, 18 mois après le sinistre, la prise en charge du dossier. La SMACL estime que les conditions de mise en œuvre de la garantie « catastrophe naturelle » n'étaient pas réunie en l'espèce, que les trois critères permettant de mettre en œuvre cette garantie n'étaient pas réunis, soit « ... le lieu d'implantation du bâtiment et la conformité de l'ouvrage ne sont pas adaptés au risque de submersion marine ou du coup de mer... ». Dès connaissance de cette décision, la Commune, en collaboration avec son expert d'assuré et son conseil, a rédigé une requête en référé expertise déposée en octobre 2020, auprès du TA de Nice. Le choix a été fait d'associer les parties dès le début de la procédure, l'assureur de la Ville, mais également le maître d'œuvre, les entreprises, l'architecte en charge du Musée et les assureurs de chacun. Un expert a été désigné par deux ordonnances, en 2021. La procédure d'expertise contradictoire s'est déroulée sur deux ans. Dans ce rapport établi le 19 septembre 2023, et acté par le TA après procédures contradictoires en janvier 2024, le TA conclu « ... seule l'intensité exceptionnelle de la tempête survenue est en cause. Il a été demandé au TA de désigner un « sapiteur » pour évaluer le coût des travaux de remise en état du Musée, travaux évalués par ce dernier à la somme de 2.732.000 € HT, soit avec l'indice du bâtiment, 3.278.000 €. Il convient de préciser que le projet de réfection du Musée est nettement plus élevé puisqu'il est d'environ de l'ordre du 9 millions d'euros, d'après tous les diagnostics. Cette somme englobe une grande partie des travaux, sans rapport avec les dommages lors de la tempête Adrian et il sera d'ailleurs prévu d'installer des batardeaux.
Ce dossier est donc devant le Tribunal Administratif et depuis que j'ai été élu Maire, j'ai demandé trois fois à rencontrer le président de la SMACL pour essayer de trouver un accord à l'amiable. Les réponses à chaque fois ont été négatives. Pas de rendez-vous et pas de négociation, il faut laisser faire la justice. Donc, je suis incapable aujourd'hui de vous dire quand va rouvrir le Musée Cocteau. Il faut attendre au moins encore 1 an, voir plus, pour que la décision de justice soit prise. Nous étions prêts à transiger pour accélérer les choses, mais nous avons eu un refus de la SMACL. J'ajoute qu'une grande partie non négligeable des œuvres de Cocteau sont exposées régulièrement au Bastion, même si ce n'est pas la même chose. C'est pour cela que nous acceptons que les œuvres se déplacent dans certains musées de grande renommée avec l'accord de la famille WUNDERMAN. J'ai reçu la petite-fille de M. WUNDERMAN qui est en charge de la gestion du dossier et qui nous a autorisé à pouvoir faire ces déplacements et qui a autorisé, éventuellement, en fonction des résultats des assurances, la possibilité de remettre ces œuvres dans un autre endroit, puisque normalement devait être construit un musée spécifique pour les recevoir.

M. Nicolas AMORETTI : Effectivement, nous sommes tous en souffrance concernant le Musée Cocteau, mais je tiens à souligner que Guillaume THEULLIERE et Pascale JUST essaient de ressusciter le Musée Cocteau et nous allons communiquer dessus, sur justement une thématique du réchauffement climatique et de la destruction du Musée en essayant de faire venir des artistes qui agiront soit dehors, soit dans le Musée, si nous avons l'autorisation de la sécurité. Nous avons contacté différents artistes qui vont j'espère participer avec de grands noms locaux et nationaux, pour essayer de faire revivre le Musée, en attendant que l'assurance paye.

M. Jean-Christophe STORAI : Il y avait peut-être une piste à étudier puisque les expertises avaient été remises, de faire les travaux à frais avancés de manière à retrouver l'opérationnalité de ce bâtiment.

M. le Maire : Ce n'est pas possible. Les conseils que nous avons nous ont conseillé d'attendre qu'une décision soit prise par les juristes avant d'engager quoi que ce soit.

Mme Emilie JEANJEAN : M. le Maire n'attendra pas la décision définitive car elle peut prendre plusieurs années, notamment en cas d'appel. Mais, il fallait attendre que les requêtes soient déposées et enregistrées auprès du Tribunal Administratif, que les premiers échanges puissent être faits avant éventuellement de proposer un projet. Aujourd'hui, nous sommes sur la phase dépôt requête au fond. Le référé est terminé, la requête au fond déposée, nous attendons que toutes les parties soient constituées ce qui n'est pas encore le cas et après M. le Maire aura le choix de faire les travaux à frais avancés, mais comme M. le Maire l'a indiqué cela représente 9 millions d'euros.

Mme Martine CASERIO : L'implantation du Musée avait été validée par toutes les instances, les Musées de France, les Bâtiments de France, Le Ministère de la Culture et, à ce moment-là, la SMACL en toute connaissance de cause a accepté d'être l'assureur.

- ***Stationnement payant***

Mme Pascale VERAN : Le 1er juin dernier, 2.300 places de stationnement sont devenues payantes, à Menton, au lieu de 1.000, soit une augmentation de 230 %. La Mairie de Menton a resuscité un magazine intitulé « Menton Infos » disparu depuis 2 ans pour annoncer aux Mentonnais cette extension. La bonne nouvelle c'est la baisse du tarif résidentiel en centre-ville, qui est passé de 3.50 € à 2.90 € par jour. Pour information, c'est 1 € à Roquebrune. Par contre, les mauvaises nouvelles sont les suivantes : l'instauration d'une redevance annuelle de 50 € par an pour les résidents, de 30 € par an, pour les commerçants et les professionnels dans les zones bleues du Careï, du Borrigo et de Garavan ; l'extension des zones blanches payantes à d'anciennes zones bleues et le recul toujours plus important du stationnement gratuit. Votre décision de plus que doubler le nombre de places payantes est un nouveau coup dur pour les Mentonnais. Si Menton n'est pas la première ville des Alpes-Maritimes à instaurer un stationnement payant en zone bleue, il faut en contrepartie que la lutte contre le stationnement des voitures ventouses qui s'y trouvent en grand nombre devienne réellement effective et efficace. La Ville ne disposant pas de fourrière municipale, rien ne changera et les Mentonnais paieront pour constater que les places sont toujours occupées par des épaves. Enfin, dans le magazine « Menton Infos », il est indiqué que cette mesure a été prise à l'unanimité des membres de la Commission Municipale de Transport, composée de membres de la majorité et de l'opposition, le 1er décembre 2023. Cette information est un mensonge, alors qu'aucun vote n'a eu lieu et que j'avais personnellement fait part de mon opposition à cette décision qui vous revient exclusivement.
Une nouvelle extension du stationnement payant avec de nouvelles zones bleues et de nouvelles zones blanches payantes est-elle déjà prévue ?

Quelle solution comptez-vous apporter pour les véhicules ventouses avec une fourrière communautaire de la CARF déjà sous-dimensionnée ?

M. le Maire : J'ai sous les yeux le compte-rendu de la Commission du Stationnement, et lorsque l'on a parlé des zones bleues, M. GIACOMAZZI s'est exprimé et vous, Mme VERAN, vous êtes déclarée « ....ravie pour le tarif des actifs et professionnels et que malheureusement, c'est un passage obligatoire, personne ne peut nier que le stationnement reste un problème à Menton du fait de sa topographie ».
Quant à M. GIACOMAZZI, il a déclaré « ... que c'était un système plutôt réfléchi et que lorsqu'il était en activité c'est ce qu'il se faisait en général et que ces propositions lui semblaient plutôt bien ficelées ».

M. GIACOMAZZI : J'ai dit que c'était « cohérent ». Cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec le fait d'étendre le stationnement payant. Des zones bleues oui, mais pas forcément payantes. Concernant le magazine « Menton Infos », avec mon groupe, nous voudrions pourvoir accéder à un rectificatif, concernant la phrase « .... Cette décision a été prise à l'unanimité des membres de la majorité et de l'opposition ».

M. le Maire : Concernant le stationnement ce qui est important c'est que l'on puisse dégorger le centre-ville. Il faut que les résidents ne soient pas pénalisés, en passant le tarif de 3.50 à 2.90 €. Mise en place également d'un tarif plus intéressant, mais supérieur à ceux des résidents, pour les gens qui habitent Menton, mais qui n'y travaillent pas, à 4.50 € avec la carte « Menton ma Ville » et le disque bleu gratuit.
Concernant les zones bleues, le disque bleu a permis un certain nombre d'améliorations. Nous avons donc souhaité que ces zones bleues soient étendues à l'ensemble de la Ville. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de places libres dans le centre-ville, les commerçants sont les premiers à le reconnaitre, sachant aussi que nous sommes passés d'1/2 heure gratuite à 1h.

Mme Sandra PAIRE : Il faudrait peut-être trouver un tarif qui soit plus abordable pour les administrés, notamment ceux qui ont plusieurs véhicules et qui doivent payer 50 € pour chaque.
Concernant l'Hôtel 5 étoiles, vous nous avez informé que c'était PARIS SOCIETY. Qu'en est-il de M. DE GOURCUF, qui a été condamné ? Vous avez suspendu l'attribution de la plage et là on lui donne l'Hôtel.

M. le Maire : Il n'est plus actionnaire de la même manière dans la société. M. PAGET et ses banquiers ont un œil sur les actionnaires. Aujourd'hui, il semble que dans toutes les part de la Société, il ne soit plus présent. Comme je suis intervenu immédiatement pour suspendre la plage, je ferai de même si un problème se pose concernant l'Hôtel. C'est de la responsabilité de M. PAGET.

- *Mme Isabelle THOUVENOT* : ***Dans le contexte politique chaotique des élections législatives, Mme Stéphanie JACQUOT et moi-même, et sans doute de nombreux Mentonnais, avons du mal à vous suivre. En effet, vous vous présentez comme le meilleur rempart au RN, mais vous-même avez été élu dans le passé avec les voix de ce parti, vous êtes encarté au LR mais apportez votre soutien aujourd'hui, à la candidate Renaissance. Quand on sait que le vent ne devrait pas être un acteur dominant en politique, pouvez-vous nous éclairer sur notre positionnement politique et les motivations de ce soutien ?***

M. le Maire : Je ne vais pas vous répondre totalement pour une raison très simple, c'est que le Conseil Municipal de Menton, ce n'est pas une tribune. Nous sommes là pour gérer les problèmes de la Commune, quelque soit nos sensibilités différentes. Je suis toujours encarté LR. M. STORAÏ m'a toujours dit qu'il était LR et pas RN, et vous, vous êtes bien responsable d'HORIZON pour la 4ème circonscription ?

Quand un parti politique, quelque soit l'élection ou une personnalité demande une salle à la Mairie de Menton, on lui accorde à partir du moment où la salle est disponible.
Lorsque Mme MASSON a demandé une salle nous lui avons accordé lorsque c'était disponible. Quelque soit la tendance, on l'accordera parce que c'est la démocratie.
Concernant la candidate dont vous faites écho, elle a demandé une salle, on lui a accordé. Après mon choix personnel ne regarde que moi et n'engage personne d'autre. Je ne fais pas campagne et le soir du résultat des élections, quelque soit le candidat élu, je serais totalement respectueux du scrutin comme je l'ai été depuis que Mme MASSON est élue, même si je ne partage pas toutes ses opinions. Ce n'est pas une tribune politique, chacun votera comme il l'entend, il y aura un résultat, un gouvernement républicain et on le respectera.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Lors du débat de Nice-Matin, la candidate « macroniste » a dit que c'était vous qui organisiez sa réunion.

M. le Maire : C'est complètement faux. Nous lui avons mis à disposition la Salle Saint-Exupéry.

Fin de la séance à 22h05.

Menton, le 18 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,

Florent CHAMPION

Le Maire,

Yves JUHEL